



Dossier de sécurité relatif à l'organisation d'une manifestation publique

Document à remettre, par l'organisateur de la manifestation, dûment **complété** et **signé**, à l'Administration communale de Spa : rue de l'Hôtel de Ville, 44 à 4900 Spa ou à **info@villedespa.be** (l'envoi par email est préféré), et ce, au moins **60 jours avant la date** de la manifestation. Si vous avez des questions, vous pouvez les adresser à cette même adresse ou au **087/795360**.

1) Dénomination exacte de la **manifestation** :

2) **Date(s)** :

3) **Lieu** de la manifestation :

- a. S'agit-il d'une manifestation en plein air : Oui Non
b. S'agit-il d'une manifestation en lieu clos et couvert : Oui Non

4) S'agit-il de la 1^{ère} manifestation ? Oui Non

Le cas échéant : date et lieu des manifestations antérieures (se limiter aux trois dernières).

5) **Durée** :

	Date	Heure de début	Heure de fin
Montage			
Entraînement/Répétition			
Manifestation/Événement			
Accès au public sur le site			
Démontage			

6) **Identité de l'organisateur** :

Nom et prénom :

Adresse de contact :

Téléphone :

Adresse mail :

Date de naissance :

Forme juridique (asbl, personne physique,...) :

Si différent : Identité du collaborateur désigné par l'organisateur pour veiller à la sécurité durant la manifestation :

Si différent : Identité des personnes de contact durant la manifestation :

Nom et prénom	Fonction	GSM	MAIL

7) Assurances : en signant la présente, l'organisateur confirme qu'il a assuré sa responsabilité civile dans le cadre de la manifestation dont ce formulaire est l'objet.

8) Risque :

- **Types de risques possibles :**

Violences

Bousculades

Mouvements de panique

Présence de substances psychotropes

Autre à définir :

- **Facteurs pouvant engendrer un risque spécifique (joindre plan en annexe).**

Débit de boissons et/ou restauration ?

Le cas échéant, précisez les points de restauration ou de consommation en spécifiant leur localisation et le type d'énergie (électricité, gaz, barbecue, friture, etc.).

Commerces ambulants ?

Le cas échéant : y-a-t-il utilisation de moyens de chauffage (précisez leur type) ?

Présence d'animaux ?

Feux d'artifice ou engin pyrotechnique ?

Le cas échéant :

- Identité de l'artificier :
- N° d'agrément de celui-ci :
- Localisation du pas de tir :

Structure provisoire (ex : chapiteau, tribune, chalet, etc.) ?

Le cas échéant :

- Situation :
- Surface :
- Capacité souhaitée :
- Moyen de chauffage :

• **Public.** Nombre de personnes attendues :

0 à 500

500 à 2.000

2.000 à 5.000

5.000 à 10.000

10.000 et plus

Public familial et/ou paisible

Public jeune et/ou dynamique

Public assis

Public debout

Présence de personnes à mobilité réduite

Présence de VIP

Menace de hooliganisme

Autres risques encourus par les participants :

• **Encadrement du public.**

Perception d'un droit d'entrée ? Oui Non

Signaleurs de l'organisation ? Oui Non

Le cas échéant : Nombre :

Présence d'une entreprise de Gardiennage reconnue ? Oui Non

Le cas échéant :

- Nom de l'entreprise :
- N° d'agrément :
- Nombre de personnes engagées :
- Tâches affectées au personnel de l'entreprise de gardiennage :

Présence d'un service de prévention médicale ? Oui Non.

Le cas échéant :

- Nom de l'entreprise :
- Nombre de personnes engagées :

- **Des mesures de police sont-elles souhaitées par l'organisateur ?** Oui Non

Le cas échéant, il est obligatoire de fournir un plan. Veuillez être le plus précis possible.

- Interdiction de Stationnement :
- Voie à sens unique :
- Interdiction de circulation :
- Encadrement de cortège :
- Encadrement du public :

Autres (à définir) :

9) Du matériel communal est-il souhaité par l'organisateur (barrières, poubelles, etc.) ?

10) Demande d'autorisation d'affichage sur la voie publique : Oui Non

(Cette demande ne concerne que les voiries communales, le placement d'affiches le long des routes régionales nécessite l'accord préalable du SPW - Direction des Routes de Verviers).

Fait à,

le

Signature : Nom - Prénom :

Tout manquement ou information erronée au présent document fera l'objet de sanction voire du retrait de l'éventuelle autorisation qui aurait été octroyée.

Visa du Bourgmestre ou autorisation (si manifestation ou bal en plein air).

La Bourgmestre,

S. DELETTRE